



République Française  
Département LOIRET  
Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 045-214501504-20230131-D2023\_01-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 31 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 24/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/01/2023.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. CHENAULT Yohann, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCART Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Montargis

**Secrétaire de séance** : M. CHENAULT Yohann

### D2023\_01 – Détermination / conservation du nombre d'adjoints au Maire

Vu la délibération D2020\_18 du 20/05/2020 déterminant le nombre d'adjoints,

Vu la démission de Mr Pascal POTEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en date du 23 décembre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, définissant le nombre des adjoints admis à siéger au sein du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire maximum ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **décide** le maintien de 2 postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/02/2023  
Le Maire  
M. André POISSON



Le secrétaire de séance,  
M. CHENAULT Yohann